

Cluses:

UN PASSÉ, DES FUTURS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Cluses du 05 juin 2026

Le 05 juin 2026, à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Cluses s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Philippe MAS, Maire.

Présents

MAS JP, Maire
SALOU N, PASQUIER D, DELACQUIS A,
HEMISSI S, BOURRET M, THABUIS H,
GUEBEY D, DEBRABANT J, REDONDO M,
VOISEY P, GENOVESE D, LÉVEILLÉ N,
EVERAERE J, LOUNIS A, TOUBIA Lili,
PASQUIER C, QUINTELA N, GUERBAA F,
PLATIAU-VASSET M, POULET C, DURAND S,
GREVAZ M, NGUYEN-DINH S.

Absent(s) :

NOIZET-MARET M *procuration* à DELACQUIS A
GUILLEN F *procuration* à MAS JP,
DUCRETTET E *procuration* à GUEBEY D,
BENEDETTI T *procuration* à HEMISSI S,
TOUBIA Lamita *procuration* à TOUBIA Lili,
SENNEGON C *procuration* à GREVAZ C,
SCRUFARI F,
BUFFET N *procuration* à SALOU N,
DUPONT B.

Date de convocation et d'affichage : 29 mai 2026

Secrétaire de séance : SALOU Nadine

Nombre de conseillers :

En exercice :	33
Présents :	24
Votants :	31

Vote :

Pour :	31
Contre :	-
Abstention :	-
Ne Participe au Vote :	-

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi dématérialisé en Sous-Préfecture de Bonneville et sa publication sur le site internet de la commune le : 09/06/2026.

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**


Jean-Philippe MAS

26-75 : Élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Annexes : Procès-verbal, feuille de proclamation, déclaration de choix, liste.

Vu le Code Électoral,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et suivants, L2121-14 à L2121-18, L2121-26 et L2122-17,

Vu l'instruction ministérielle INTP2611651C du 06 mai 2026,

Le Code Électoral prévoit que « le Sénat est renouvelable par moitié. À cet effet, les sénateurs sont répartis en deux séries 1 et 2, d'importance approximativement égale ».

Les sénateurs sont élus au suffrage indirect par un collège électoral spécifique, composé dans chaque Département :

- des députés,
- des conseillers régionaux élus dans le département,
- des conseillers départementaux,
- des délégués des conseils municipaux.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260605-26-75-DE
Date de télétransmission : 09/06/2026
Date de réception préfecture : 09/06/2026

Le renouvellement de la série 2, dont le Département de la Haute-Savoie fait partie, aura lieu le dimanche 27 septembre 2026, c'est pourquoi, il convient de désigner les délégués titulaires et suppléants du Conseil Municipal.

Délégués titulaires :

Dans les communes de 9.000 à 30.000 habitants, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit.

C'est donc le cas à Cluses, sauf pour deux conseillers municipaux :

- Monsieur Jean-Philippe MAS étant également conseiller départemental, il doit désigner un remplaçant inscrit sur la liste électorale,
- Monsieur François SCRUFARI étant de nationalité Italienne doit être remplacé par l'un des suivants, masculin, de la liste « Aïmons Cluses », non élu. Ainsi, il est remplacé par Monsieur Michel HARTMANN,

Délégués suppléants :

9 suppléants doivent être élus pour la Ville de Cluses parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune

Modalités de vote pour les délégués suppléants :

- Scrutin de liste, sans panachage, ni vote préférentiel,
- Vote à bulletin secret,
- Les listes devront être déposées au début de la séance auprès de la Direction Générale des Services,
- Les listes devront être paritaires, avec une parité alternative,
- Chaque conseiller municipal disposera d'une enveloppe de vote et des bulletins de vote,
- Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom, devra remettre son enveloppe dans l'urne prévue à cet effet et émarger,
- Il sera ensuite procédé au dépouillement des votes par le bureau électoral,

La constitution du bureau :

Madame Nadine SALOU est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.

Le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes présents :

Monsieur GENOVESE Dominique, Monsieur VOISEY Patrick, Madame PLATIAU- - VASSET Mathilde et Madame TOUBIA Lili.

Le Maire demande quelles listes de délégués suppléants souhaitent se présenter, puis fait imprimer ces listes par les services municipaux avant d'organiser le vote.

Le maire a constaté que 1 liste de candidats de délégués suppléants a été déposée : « Aïmons Cluses 2026 ».

Il est procédé à l'élection des adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260605-26-75-DE
Date de télétransmission : 09/06/2026
Date de réception préfecture : 09/06/2026

	Nom	Prénom	« a voté » ou « a voté par procuration »
1	MAS	Jean-Philippe	« a voté »
2	SALOU	Nadine	« a voté »
3	PASQUIER	Didier	« a voté »
4	DELACQUIS	Amélie	« a voté »
5	HEMISSI	Sami	« a voté »
6	BOURRET	Myriam	« a voté »
7	NOIZET-MARET	Maryline	« a voté par procuration »
8	THABUIS	Hervé	« a voté »
9	GUEBEY	Denis	« a voté »
10	GUILLEN	Françoise	« a voté par procuration »
11	DEBRABANT	John	« a voté »
12	REDONDO	Maria	« a voté »
13	VOISEY	Patrick	« a voté »
14	DUCKETTET	Eric	« a voté par procuration »
15	GENOVESE	Dominique	« a voté »
16	LÉVEILLÉ	Nathalie	« a voté »
17	EVERAERE	Julie	« a voté »
18	LOUNIS	Ahmed	« a voté »
19	TOUBIA	Lili	« a voté »
20	PASQUIER	Christine	« a voté »
21	BENEDETTI	Thomas	« a voté par procuration »
22	QUINTELA	Nathalie	« a voté »
23	GUERBAA	Fayçal	« a voté »
24	PLATIAU- -VASSET	Mathilde	« a voté »
25	POULET	Christian	« a voté »
26	DURAND	Sandrine	« a voté »
27	GREVAZ	Maxime	« a voté »
28	TOUBIA	Lamita	« a voté par procuration »
29	SENNEGON	Camille	« a voté par procuration »
30	NGUYEN-DINH	Sylvie	« a voté »
31	BUFFET	Nathalie	« a voté par procuration »
32	DUPONT	Bernard	ABSENT

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260605-26-75-DE
Date de télétransmission : 09/06/2026
Date de réception préfecture : 09/06/2026

La feuille d'émargement est signée par chaque élu.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Lecture des résultats du premier tour :

a. Nombre de conseillers présents et représentés :	31
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention) :	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b) :	31
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau :	0
f. Nombre de suffrages exprimés [c-(d+e)] :	31

Nombre de voix obtenues par les différentes Listes :

« Aïmons Cluses 2026 » : 31

Après exposé et en avoir débattu et délibéré,

Le Conseil Municipal

- **Proclame élus délégués suppléants les candidats de la liste « Aïmons Cluses 2026 » :**

- 1) **KOC Hatice**
- 2) **MARET Dominique**
- 3) **PASQUIER Valérie**
- 4) **BOURRET Patrice**
- 5) **FAVRE Géraldine**
- 6) **CRETIN Georges**
- 7) **DEBRABANT Laure**
- 8) **GONZALES Jérôme**
- 9) **BERTHAUD Céline**

Ainsi délibéré, le 05 juin 2026,

Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance



SALOU Nadine

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental
Président de la Communauté de
communes Cluses Arve & montagnes**



Jean-Philippe MAS

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par « Télérécourse Citoyen » www.telerecours.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture
074-217400811-20260605-26-75-DE
Date de réception préfecture : 09/06/2026
Date de télétransmission : 09/06/2026